

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 28 Février 2023**

L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt huit à dix-huit heure quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT, adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE; Mme Patricia VINGADASSALON M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL; Mme Clara RIGAH ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Patrick AJAS; Mme Francia ROSAMONT ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS; Mme Edwige BERMATOL Conseillers Municipaux.

Représentés :

M. Jean-Louis SAINILY par Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET
Mme Sylvie DAGONIA par Mme Christiane TREIL-ALBON
Mme Sonia MERCADIER par Mme Cindy ARNASSALON
Mme Annick ABELA par M. Patrick AJAS

Absents : M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Nicole RAMASSAMY ;

DELIBERATION N°2023/02/07**FOURNITURE DE MANUELS SCOLAIRES POUR LES ECOLES ELEMENTAIRES
DE LA VILLE DE LAMENTIN**

La ville de Lamentin dans le cadre de sa politique éducative, vise la réussite scolaire de l'ensemble des élèves Lamentinois.

Ainsi, depuis plusieurs années, elle met à disposition des élèves des classes de CP au CM2, les manuels scolaires dans les matières suivantes : Mathématiques, Français et histoire-Géographie.

Pour la prochaine rentrée scolaire, la conseillère pédagogique de la circonscription de Sainte Rose/Lamentin, après concertation avec le corps enseignant des écoles de Lamentin, a émis le souhait de renouveler les manuels scolaires de Français et Mathématiques, pour les classes de CP à CM2.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
--------------------------------------	----------------	---

33**33****28****Date de la convocation****10 février 2023****Date d'affichage de la délibération****Adopté à l'unanimité**

52 classes sont concernées par ce renouvellement de manuels pour un budget prévisionnel de 24 198,68 €.

Il va s'en dire que cela représente un budget assez élevé pour la ville. Par conséquent, le service Politique Educative préconise pour la prochaine rentrée scolaire, de remplacer dans un premier temps les manuels de CP et CE1.

17 classes de CP-CE1 sont concernés par le renouvellement de ces manuels pour un budget prévisionnel de 6 025.01 € selon le devis joint.

Le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur ce projet.

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De renouveler les manuels des classes de CP et CE1 pour un budget prévisionnel de 6 025.01 €

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,



Jocelyn SAPOTILLE